

Bulletin d'information

safer
Aquitaine Atlantique

N°22 Septembre 2014

LOI D'AVENIR DE L'AGRICULTURE

Le rôle des Safer confirmé !

La loi d'avenir, dont le vote définitif devrait intervenir à mi-septembre, revient sur le rôle des Safer en les confirmant comme outil d'une politique foncière portée par les pouvoirs publics et les acteurs du territoire.



Sans entrer dans le détail de la loi, notamment de son article 13 relatif aux Safer, que peut-on retenir d'essentiel :

► Missions : agriculture et forêt, environnement, développement local et transparence des marchés.

► Gouvernance structurée en 3 collèges (pour le conseil d'administration) avec introduction d'une dose de parité pour le collège « profession agricole » et arrivée des chasseurs et représentants de l'environnement.

► Territoire de compétence : adossement au découpage actuel des régions avant juillet 2016 et évolution possible en fonction du projet de loi de réforme territoriale.

► Les Safer deviennent membres des CDPENAF (ex. CDCEA).

► Information obligatoire de tous les projets de vente à la Safer, y compris sous forme de parts de société, d'usufruit ou de nue-propriété, avec sanction si non information.

► Un droit de préemption élargi dans les cas suivants :

- Démembrement de propriété : possibilité de préemption sur l'usufruit et la nue-propriété... avec

pour objectif de reconstituer, à terme, la pleine propriété.

- Parts de sociétés : uniquement sur la totalité des parts et avec pour seul objectif l'installation.
- Dissociation foncier/bâti : possible... mais complexe et source de probables contentieux !
- Agrandissement : n'est plus un des objectifs d'une motivation de préemption, remplacé par « consolidation d'exploitation en vue d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ».
- Parcelles non cadastrées en bois ouvrent le droit de préemption de la Safer.

► Surfaces en bio : priorité du maintien en bio lors de la rétrocession, avec engagement de 6 ans.

Désormais, outre le vote définitif de la loi, ce sont les décrets d'application qui sont attendus... et qui supposent la plus grande attention. Le diable pouvant toujours se cacher dans les détails !

Édito

Loi d'Avenir et Safer : un verre à moitié plein ?

« Je veux renforcer le rôle des Safer » ! Tels étaient en substance les propos du Ministre de l'Agriculture à l'ouverture du débat parlementaire sur la loi d'avenir de l'agriculture. L'intention était totalement louable !

Au terme des débats et au moment où la loi doit se voter, s'agissant de l'article 13 consacré aux Safer, je m'interroge pour savoir si le verre est à moitié plein. On peut effectivement constater un certain nombre d'avancées, notamment dans la capacité à mieux intervenir dans des démarches « d'évitement » des Safer ou sur la capacité à mieux jouer le rôle d'observateur du marché foncier par des obligations nouvelles de notification de ventes aux Safer. Par contre, que de craintes je peux avoir sur des sujets tels que la dissociation du foncier et du bâti ou l'articulation entre l'action de la Safer et le futur schéma régional des structures ! Pourvu que le pragmatisme l'emporte !

A l'heure où s'écrit notre programme pluriannuel d'activité (PPAS), chacun des acteurs gravitant autour ou dans la Safer doit désormais prendre la pleine mesure des missions de l'outil foncier et du cadre législatif et réglementaire qui s'impose à lui.

Il y a là un défi qu'ensemble nous devons relever, avec réalisme et volonté, y compris dans un territoire appelé à s'élargir, pour l'instant, aux limites de toute l'Aquitaine !



Francis MASSÉ,
Président de la Safer
Aquitaine Atlantique

Agenda

Septembre

- 8 Comité technique Gironde
- 10 Comité technique Landes
- 11 Comité technique Pays Basque
- 16 Comité de direction

Octobre

- 14 Comité technique Gironde
- 15 Comité technique Landes
- 16 Comité technique Béarn
- 21 Comité de direction
- 21 Conseil d'administration

Le Programme pluriannuel d'activité des Safer (PPAS)

Exercice placé sous l'autorité du Préfet de Région, son objectif vise à définir le programme d'action de la Safer pour la période 2015-2021. Quel est le contexte des territoires ruraux aquitains ? A quels enjeux fonciers sont-ils aujourd'hui confrontés ? Comment l'outil foncier des politiques publiques qu'est une Safer peut y répondre ?

Pour cela, le Préfet de Région a réuni une première fois un comité de pilotage (6 juin) qui a en charge de superviser l'exercice dont la plume est assurée par la Safer.

Particularité de l'exercice aquitain, dans la perspective de la régionalisation, la demande de la tutelle est calée sur la production d'un seul programme d'activité pour les 2 Safer (Aquitaine Atlantique et SOGAP).

Ainsi, dans chaque département et au niveau régional, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de consultations qui ont été conduites, consultations susceptibles d'alimenter la construction du programme d'action qui devra être bouclé pour la fin de l'automne.

Régionalisation : après la loi et les votes des conseils d'avril 2014, au travail !

La loi d'avenir précise que ce sera au 1^{er} juillet 2016, au plus tard, que les Safer devront être adossées à leur territoire régional. Nous verrons bien le moment venu, ce que la réforme territoriale pourra changer et avec quel délai supplémentaire.

Depuis fin avril, P. Pouget a pris la direction de la SOGAP et il a en charge, outre la préparation du PPAS qui est commun aux deux Safer, la préparation de la fusion dans ses aspects opérationnels et organisationnels.

Par ailleurs les Présidents des 2 Safer d'Aquitaine, avec les cadres, ont commencé à travailler sur « l'organisation cible » d'une Safer Aquitaine, compte tenu notamment du volume d'activité qui sera à traiter par l'ensemble des fonctions support de la nouvelle Safer.

Le conseil d'octobre 2014 sera l'occasion de faire un point précis sur l'avancée du chantier. Le prochain numéro du bulletin en reprendra les principales conclusions.

La Safer partenaire des Terres de Jim

À l'occasion de Terres de Jim, qui se déroule du 4 au 7 septembre à Saint-Jean-d'Illac, la Safer Aquitaine Atlantique, par ailleurs partenaire de l'événement, organise une table-ronde sur le thème du renouvellement des générations en agriculture. L'occasion de réunir élus des collectivités et professionnels agricoles autour de cet enjeu, et d'échanger sur des réalisations concrètes et des outils mis en place par la Safer sur son territoire.

Un nouveau DRAAF en Aquitaine

En remplacement d'Hervé Durand qui a regagné le Ministère de

l'Agriculture le 30 avril dernier, c'est François Progetti qui lui a succédé le 1^{er} juillet dernier. Il occupait les mêmes fonctions en région Centre.



La « démarche cédants » à l'honneur de l'AG de la Safer

Plus d'une cinquantaine de personnes, actionnaires, administrateurs et salariés, ont assisté à l'Assemblée Générale de la Safer qui s'est tenue le 24 juin dernier à Bazas.

Après les travaux à caractère statutaire, Thierry Péré de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et Eric Penacq, directeur départemental de la Safer, ont présenté la démarche partenariale d'animation auprès des futurs cédants sans succession. L'occasion de faire un point d'étape dans le département. Le travail d'enquêtes a permis à ce jour de dresser un inventaire sur 410 communes (75% des communes).

